

TOPstar glucose solutions

1. DESCRIPTION DU PRODUIT/CODE ET SOCIÉTÉ DU FABRICANT:

Ref^a catalogue: 100101185001, 100101185002, 100101185003,
100101185004, 100101185005, 100101185006,
100101185007, 100101185008, 100101185009

Produit: TOPSTAR

Société du fabricant : ESTERIPLAS- Produtos para a área da Saúde, Lda.
Rua 1^o de maio, n^o 125- Zona Industrial do Roligo,
4520-115 Santa Maria da Feira
Phone number: 00 351 256 330 350/6
farmacia@esteriplas.mail.pt

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Composants | CAS-No | Poids % |
|--------------------|-----------|---------|
| L'eau | 7732-18-5 | 50-75% |
| Benzoate de sodium | 532-32-1 | < 0.5% |
| Acide citrique | 77-92-9 | < 0.5% |
| Arôme Naturel | NA | < 0.5% |
| Dextrose | 8029-43-4 | 25-50% |

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Le produit ne contient pas de substances qui, à leur concentration donnée, sont considérées comme dangereuses pour la santé.

Apparence: Couleur orange ou citron ou cola; **État physique:** Liquide; **Odeur:** Orange ou citron ou cola

Organes cibles Aucun connu.

Effets potentiels sur la santé : effets aigus

Principales voies d'exposition:

Yeux Non irritant en utilisation normale.

Peau Non irritant lors d'une utilisation normale.

Inhalation Pas une voie d'exposition attendue. Risque faible pour les manipulations industrielles ou commerciales habituelles.

Ingestion Faible danger pour la manipulation industrielle ou commerciale habituelle.

Effets chroniques Aucun connu.

Voir la section 11 pour des informations toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées Aucune information

4. PREMIERS SECOURS

Procédures d'urgence et de premiers soins :

Contact avec les yeux Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Contact avec la peau Rincer à l'eau.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène.

Ingestion Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

Notes au médecin Traiter de façon symptomatique

TOPstar glucose solutions

5. PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Point d'éclair | Sans objet |
| Méthode | Aucune information disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Aucune information disponible. |
| Limites d'explosion | |
| Supérieur | Aucune donnée disponible |
| Inférieur | Aucune donnée disponible |
| Moyens d'extinction appropriés | La substance est ininflammable ; Utiliser l'agent le plus approprié pour éteindre le feu environnant. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Aucune information disponible. |
| Produits de combustion dangereux | Aucune information disponible. |
| Sensibilité aux chocs mécaniques | Aucune information disponible. |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Aucune information disponible. |
| Dangers spécifiques liés au produit chimique | Aucun connu. |

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression à la demande, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et une complète protection

6. PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE

| | |
|--|--|
| Précautions personnelles | Utiliser un équipement de protection individuelle. |
| Précautions pour l'environnement | Aucune précaution spéciale pour l'environnement n'est requise. |
| Méthodes de confinement et de nettoyage | Absorber avec un matériau absorbant inerte. Conserver dans des conteneurs appropriés et fermés pour l'élimination. |

7. PRECAUTIONS PARTICULIÈRES

Manipulation : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Stockage : Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à température entre 2° et 30°C

8. INFORMATIONS SPÉCIALES SUR LA PROTECTION

| | |
|--------------------------------|---|
| Mesures d'ingénierie | S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail. |
| Directives d'exposition | Ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation spécifiques à la région. |
| NIOSH IDLH : | Danger immédiat pour la vie ou la santé |

Équipement de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Protection des yeux/du visage | Portez des lunettes de protection appropriées ou des lunettes de protection contre les produits chimiques, comme décrit par les réglementations de protection des yeux et du visage de l'OSHA dans 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN166 |
| Protection de la peau et du corps | Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pour éviter l'exposition de la peau |

TOPstar glucose solutions

Protection respiratoire

Suivez les réglementations OSHA relatives aux respirateurs figurant dans 29 CFR 1910.134 ou la norme européenne EN 149. Utilisez un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA ou la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation ou d'autres symptômes sont ressentis.

9. DONNÉES PHYSIQUES

| | |
|-------------------------------------|--|
| État physique | Liquide |
| Apparence | Orange |
| odeur | d'orange |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible. |
| pH | Aucune information disponible. |
| Pression de vapeur | Aucune information disponible. |
| Densité de vapeur environ | 1 (eau = 1,0) |
| Viscosité | Aucune information disponible. |
| Point/intervalle d'ébullition | Aucune information disponible. |
| Point/intervalle de fusion | Aucune information disponible. |
| Température de décomposition | Aucune information disponible. |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Taux d'évaporation | Aucune information disponible. |
| Densité spécifique | > 1 |
| Solubilité | Soluble dans l'eau. |
| log Pow | Aucune donnée disponible |
| Stabilité | Stable dans des conditions normales. |
| Conditions à éviter | Chaleur excessive. |
| Matériaux incompatibles | Aucun connu |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun dans des conditions normales d'utilisation |
| Polymérisation dangereuse | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit |
| Réactions dangereuses. | Aucun dans le cadre d'un traitement normal |

10. DONNÉES DE STABILITÉ ET DE RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------------------------|--|
| Stabilité | Stable dans des conditions normales. |
| Conditions à éviter | Chaleur excessive. |
| Matériaux incompatibles | Aucun connu |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun dans des conditions normales d'utilisation |
| Polymérisation dangereuse | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit |
| Réactions dangereuses. | Aucun dans le cadre d'un traitement normal |

11. DONNÉES DE TOXICITÉ

Toxicité aiguë:

Informations sur le produit: Aucune information sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit

Informations sur les composants :

| Composant | LD50Oral | LD50Dermique | LC50 Inhalation |
|--------------------|--------------------|--------------|-----------------|
| Benzoate de sodium | 2100 mg/kg (Rat) | Non listé | Non listé |
| Acide citrique | 3000 mg/kg (Rat) | Non listé | Non listé |

Irritation: Aucune information disponible.

TOPstar glucose solutions

Toxicologically Synergistic

| | |
|--|---|
| Toxicité chronique: | Aucune information disponible. |
| Cancérogénicité | Il n'y a aucun produit chimique cancérigène connu dans ce produit |
| Sensibilisation | Aucune information disponible. |
| Effets mutagènes | Aucune information disponible. |
| Effets sur la reproduction | Aucune information disponible. |
| Effets sur le développement | Aucune information disponible. |
| Tératogénicité | Aucune information disponible. |
| Autres effets nocifs | Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées. |
| Informations sur les perturbateurs endocriniens | Aucune information disponible |

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité

| Composant | Algues d'eau douce | Poissons d'eau douce | Microtox | Puce d'eau |
|--------------------|--------------------|--|--|---------------------|
| Benzoate de sodium | Non répertorié | Non répertorié | EC50 = 500 mg/L 24 h | EC50 96 h >100 mg/L |
| Acide citrique | Non listé | Leuciscus idus : LC50 = 440 760 mg/L/96h | Photobacterium phosphore : EC50 = 14 mg/L/15 min | EC50 = 120 mg/L/72h |

| | |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| Persistence et dégradabilité | Aucune information disponible |
| Bioaccumulation/ Accumulation | Aucune information disponible |

13. INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets: Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique mis au rebut est classé comme déchet dangereux. Les producteurs de déchets chimiques doivent également consulter les autorités locales, régionales et nationales réglementation sur les déchets dangereux pour assurer une classification complète et précise.

14. INFORMATION DU TRANSPORT

| | |
|-----------------|----------------|
| DOT | Non réglementé |
| TDG | Non réglementé |
| IATA | Non réglementé |
| IMDG/IMO | Non réglementé |

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Inventaires internationaux

| Component | TSCA | DSL | NDSL | EINECS | ELINCS | NLP | PICCS | ENCS | AICS | CHINA | KECL |
|-----------------|------|-----|------|-----------|--------|-----|-------|------|------|-------|----------------|
| Eau | X | X | - | 231-791-2 | - | | X | - | X | X | X |
| Benzoate Sodium | X | X | - | 208-534-8 | - | | X | X | X | X | KE-02711 X |
| Acide Citrique | X | X | - | 201-069-1 | - | | X | X | X | X | KE- 20831 X |
| Dextrose | X | X | - | - | - | | X | - | X | X | X |

Légende:

X - Coté

E - Indique une substance qui fait l'objet d'une ordonnance de consentement en vertu de l'article 5(e) en vertu de la TSCA.

F - Indique une substance qui fait l'objet d'une règle de l'article 5(f) en vertu de la TSCA.

N - Indique une substance polymère ne contenant pas d'initiateur de radicaux libres dans son nom d'inventaire mais est considérée comme couvrant le polymère fabriqué avec n'importe quel initiateur de radicaux libres quelle que soit la quantité utilisée.

TOPstar glucose solutions

P - Indique une substance PMN commencée

R - Indique une substance qui fait l'objet d'une règle de gestion des risques de l'article 6 de la TSCA.

S - Indique une substance qui est identifiée dans une nouvelle règle d'utilisation importante proposée ou finale

T - Indique une substance qui fait l'objet d'une règle d'essai de la section 4 en vertu de la TSCA.

XU - Indique une substance exemptée de déclaration en vertu de la règle de mise à jour de l'inventaire, c'est-à-dire la mise à jour partielle de la base de données d'inventaire TSCA

Rapports de production et de site (40 CFR 710(B)).

Y1 - Indique un polymère exempté qui a un poids moléculaire moyen en nombre de 1 000 ou plus.

Y2 - Indique un polymère exempté qui est un polyester et est fabriqué uniquement à partir de réactifs incl

U.S. Règlements fédéraux

| | |
|--|---|
| TSCA 12(b) | Non applicable |
| SARA 313 | Sans objet |
| SARA 311/312 | Catégorisation des produits dangereux |
| Risque aigu pour la santé | Non |
| Risque chronique pour la santé | Non |
| Risque d'incendie | Non |
| Risque de relâchement soudain de la pression | Non |
| Danger réactif | Non |
| Loi sur l'assainissement de l'eau | Sans objet |
| Loi sur la qualité de l'air | Sans objet |
| OSHA | Sans objet |
| CERCLA | Sans objet |
| California Proposition 65 - | Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65. N'est pas applicable |

Département américain des transports

Quantité à déclarer (RQ) : N

DOT Marine Polluant N

DOT Polluant Marin Sévère N

Département de la sécurité intérieure des États-Unis: Ce produit ne contient aucun produit chimique DHS.

Autres réglementations internationales

Mexique – Grade Aucune information disponible

Canada: Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et de la

La fiche signalétique contient toutes les informations requises par le RPC.

Classe de danger SIMDUT : Non contrôlé

16. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les informations fournies dans cette fiche signalétique représentent une compilation de données tirées directement de diverses sources dont nous disposons.

Tout employeur doit évaluer soigneusement l'applicabilité de toute information contenue dans le présent document en ce qui concerne l'utilisation particulière à laquelle l'employeur met le matériel.

Glossaire

ACGIH.....Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

Numéro CAS.....Numéro du service des abrégés chimiques

CERCLA.....Réponse environnementale globale, indemnisation et Loi sur la responsabilité

POINT É.-U. Département des transports

CIRC..... Centre International de Recherche sur le Cancer

mppcf..... million de particules par pied cube

S.O.....Non disponible

NTP.....Programme national de toxicologie

OSHA.....Administration de la sécurité et de la santé au travail

PEL..... Limite d'exposition admissible

ppm.....parties par million

RCRA.....Loi sur la conservation et la récupération des ressources

LEPLoi sur les modifications et la réautorisation des superfonds

TLV.....Valeur limite de seuil

TSCA.....Loi sur le contrôle des substances toxiques